



## **Règlement communal - Dudelange**

### **Modification du chapitre XXX du règlement-taxé général : Stationnement résidentiel.**

En séance du 28 octobre 2016 le conseil communal de Dudelange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le chapitre XXX du règlement-taxé général : Stationnement résidentiel.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 25 novembre 2016 par décision ministérielle du 2 décembre 2016 et publiée en due forme.

